CE FRET du 1er Septembre

CE FRET : Une rentrée tout en douceur...

Extrait de la déclaration liminaire FGAAC/CFDT.

Les résultats économiques de notre entreprise communiqués à la presse le 26 août ne peuvent être attribués totalement à la conjoncture économique qui nous entoure. Pour le FRET, les décisions prises dans le passé sans tenir compte de l'avis de la CFDT-FGAAC amène FRET SNCF à annoncer une perte de 323M€.

Pour stopper cette situation, vous souhaitez abandonner 60% du wagon isolé ce qui risque de mettre en péril des milliers d'emplois au sein de notre activité. Ne pas prendre suffisamment en compte l'impact social de votre décision sur les cheminots serait une catastrophe pour notre entreprise. Pour vos projets FREGATE, leurs mises en place ne résoudront en rien les frais de structure de notre activité et il serait totalement illusoire de demander à nouveau aux ADC de faire des efforts pour que les économies faites soient englobées par cette même structure. La CFDT-FGAAC soucieuse de défendre au mieux l'intérêt des cheminots, fera des propositions à une direction que nous espérons être soucieuse du respect de ses interlocuteurs.

Votre réponse à notre question concernant l'arbre de Noël des agents du Fret ne nous convient pas car nous considérons que non seulement la Direction Fret est la seule à avoir le listing intégral de ses agents, mais qu'elle a aussi le plus de facilités pour les joindre, aussi n'épiloguerons-nous pas pendant des mois sur ce sujet et nous attendrons sereinement l'arrivée de Noël avec la satisfaction du devoir d'alerte accompli.

Concernant Thouars, le constat étant fait que les délégués du personnel ont majoritairement refusé la modification de l'organisation du travail que vous proposiez, le problème n'est pour autant pas résolu. Une charge de travail conséquente et de nombreux emplois sont en périls sur ce site. Nous savons que vous avez signé le contrat pour trois ans avec le client et que vous avez l'intention d'honorer ce contrat à partir du changement de service de décembre avec une autre entité, voire une filiale. Mais pouvez-vous nous indiquer avec quel personnel ? Quelle entité ? Dans quelles conditions de travail ? Sous quel statut ?

Les délégués CFDT-FGAAC souhaitent évidemment que cette charge de travail soit réalisée en priorité avec des agents de fret SNCF. Si vous en décidiez autrement, vous trouveriez face à vous une CFDT déterminée à faire valoir les droits des cheminots de ce site. Nous exigeons d'associer à tout projet les agents qui s'étaient portés volontaires, afin de pouvoir leur offrir l'opportunité de travailler sur le site où vit leur famille et ce, dans le cadre des aménagements et limites qui avaient été demandés par les délégués du personnel CFDT-FGAAC de l'UTCOA.
Des agents et des délégués du personnel ont pris leurs responsabilités en affichant leurs positions, nous vous demandons de leur rendre la pareille en répondant à ces interrogations.

Dans la Direction Fret Nord, une information circule laissant entendre que vous envisagez de transférer de la charge vers VFLI, le prétexte étant que cette filiale a perdu un appel d'offre et que ses agents se retrouvent sans travail.

Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux ADC de cette DF ne sont pas utilisés, et vous venez les provoquer en voulant transférer de la charge vers cette filiale. Monsieur le Directeur, souhaitez-vous mettre le feu sur cette DF ? Si, comme nous le supposons, vous ne voulez pas vous séparer des agents de VFLI ou si vous avez peur de les voir partir à la concurrence, proposez-leur un emploi au statut SNCF, ainsi vous pourrez les répartir sur les sites en déficit d'effectifs que ce soit au FRET comme au TER.

En ce qui concerne les trafics en « Open ACESS » qui continuent à se développer, il serait temps de mettre en place une véritable politique pour que des agents acceptent de venir sur l'UT Nord International afin de suivre une formation belge, car ce n'est pas en faisant perdre de l'argent à ceux qui veulent suivre cette formation que vous trouverez des volontaires ! Sur ce point, les délégués CFDT-FGAAC de la DFN, on fait des propositions à leur Direction, à vous d'en prendre connaissance.

Nous souhaiterions porter à votre connaissance la note donnée aux ADC FRET Languedoc Roussillon leur demandant de placer un demi-congé sur un jour d'inutilisé. La délégation CFDT-FGAAC demande votre intervention immédiate auprès de votre encadrement afin de cesser tout agissement de la sorte.

Monsieur le Directeur, nous n'avons pas besoin de provocations inutiles, ni d'expérimentations incongrues, encore moins de dumping social ! Nous avons besoin de dialogue social constructif et de respect mutuel.
Dans le contexte difficile que nous traversons, marqué par la crise économique et les déficits structurels, la CFDT-FGAAC est prête à s'engager pour garantir les droits des cheminots en termes de rémunération, de conditions de travail, de formation et de parcours professionnel.

Nous attendons, Monsieur le Directeur, que vous formuliez votre propre engagement. Il doit comporter 2 volets indissociables :

L'un économique : Vous devez garantir la réussite de votre stratégie. Le risque industriel doit être porté et assumé par la direction de l'entreprise et ne pas reposer sur les cheminots.

L'autre social : Les droits du personnel cheminot doivent être préservés et renforcés. Nous devons mettre à profit cette période d'évolution pour offrir à chacun des perspectives d'amélioration de déroulement de carrière et de parcours professionnel.

C'est un défi que la CFDT-FGAAC est déterminée à relever ; malgré vous, Monsieur le Directeur, si vous choisissez l'affrontement et le passage en force ; avec vous, Monsieur le Directeur, si vous choisissez la concertation et le dialogue social respectueux de chacun des acteurs.

Consultation pour passage en Navettes et Remontes sur les lignes Nevers – Saincaize, Nevers – Neuvy-sur-loire, Nevers – Arzembouy et Nevers – Decize – Cercy-La-Tour (DFSE)

Chaque CE a son lot de consultation sur le sujet des Navettes et Remontes. Cependant, lorsque le changement d'habitude n'est pas choisi, il entraîne rapidement et quasi systématiquement un changement d'attitude.
En effet, nous avons eu la surprise de voir que nos partenaires sociaux avaient changé de position et rejoindre la CFDT–FGAAC pour **voter contre** ce projet.
Alors, changement de stratégie ou alors liberté prise vis-à-vis de l'OS majoritaire ?
Réponse au prochain numéro …

Consultation sur la politique de formation 2010.

Lors de cette plénière, la délégation CFDT-FGAAC a demandé que soit reporté cette consultation.
La direction n'ayant pas eu le courage de rectifier les coquilles dénoncées lors de la commission du CE FRET, et au vu des enjeux à venir, il semblait important pour notre délégation de faire reporter au prochain CE cette consultation.

LE SYNDICAT PROFESSIONNEL DES AGENTS DE CONDUITE

Les «Off» de l'ordre du jour

L'environnement social et économique qui entourait ce CE nous laissait penser que nous aurions pu obtenir des prémices d'annonces sur le FRET.
Eh bien non, la direction se contentera d'énumérer à nouveau ses attentes vis-à-vis des pouvoirs publics…
Nous attendrons donc les 22 et 23 Septembre. La CFDT-FGAAC s'inscrira dans une démarche unitaire pour défendre les droits sociaux des cheminots.

La vie du CE… et les Activités Sociales…

Rien de nouveau au Soleil…

Nous aurions pu croire que les vacances aurait fait décanter les affaires rien n'y fait. Les cheminots dépendants du CE FRET ne savent toujours pas comment leurs activités sociales vont être organisées.

La direction doit répondre aux revendications des organisations présentes au CE FRET. Elle ne peut sur le dos des cheminots du FRET faire à nouveau des économies.

Nous sommes à nouveau intervenus en séance plénière sans obtenir aucune réponse de la direction…

La CFDT-FGAAC, sera très vigilante a ce qu'aucun loupé n'ait lieu pour ce qui est des fêtes de fin d'année privant les cheminots du FRET de leur du..

Organisation de la médecine du travail

Cette ré-organisation touche les cheminots d'Amiens et de Tergnier. En résumé, le médecin en charge de ces agents ne souhaite plus travailler à Tergnier. Comme le médecin ne veut plus, et bien les agents eux, doivent aller à Amiens… La CFDT-FGAAC est intervenue pour que ces cheminots puissent bénéficier du cabinet médical de Tergnier.

Pour la CFDT - FGAAC, ce n'est pas aux cheminots de subir la spécialisation à outrance des activités.
S'il existe encore un cabinet sur TERGNIER, il est hors de question que les cheminots du FRET fassent plus d'une heure de train pour aller sur AMIENS. Seule notre délégation est intervenue dans ce sens.
De plus, nous sommes intervenus pour connaitre le nom des médecins rapporteurs des CHSCT FRET.